Nº 5 NICOLET-YAMASKA COMITÉ DE SUIVI

Présentation annuelle

2 novembre 2026 | 11 h

Mise à jour 2026 du comité de suivi



TABLE DES MATIÈRES

1. Nouveautés en 2026
2. Territoire couvert par le comité
3. Entretien et surveillance
4. Mesures de sécurité
5. Actualités juridiques et de l’entreprise — information publique
6. Activités du comité
7. Fiches techniques — fiches Questerre jointes et renseignements complémentaires
8. Prochaines étapes et période de questions

NOUVEAUTÉS EN 2026

Comité nº 5 — Nicolet-Yamaska

PROJET PILOTE DE STOCKAGE DE CO_2 AUTORISÉ

L'arrêté ministériel nº 2026-02 autorise Questerre à réaliser un projet pilote de stockage de carbone à l'échelle du terrain près de Bécancour, comprenant des puits d'injection et d'observation.

POURSUITE DE LA SURVEILLANCE COURANTE DES PUITS

Questerre poursuit l'inspection, l'entretien et la sécurisation courants du puits associé à ce comité (A261). Les renseignements d'inspection annuelle continueront d'être transmis dans le cadre des travaux du comité.

FICHES TECHNIQUES MISES À JOUR

La documentation de 2026 ajoute des renseignements techniques sur l'eau, les aquifères, le méthane, la migration des gaz, l'intégrité des puits, les pratiques modernes de complétion et les impacts sur les sites.

Le projet pilote de stockage de CO_2 autorisé se situe près de Bécancour, à l'extérieur du territoire de ce comité.

TERRITOIRE COUVERT PAR LE COMITÉ

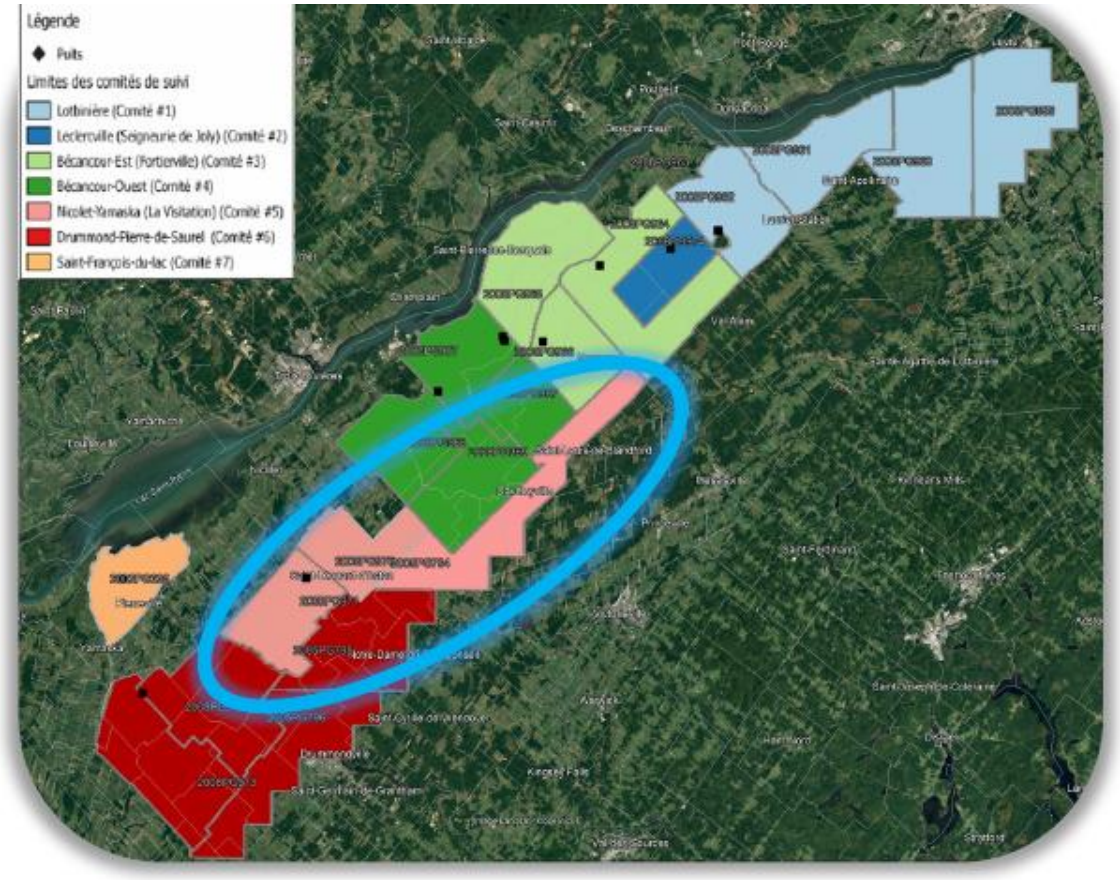

TERRITOIRE DU COMITÉ

Licences 2005PG794, 2008PG970 et 2008PG971.
Superficie totale : 511,2 km².

PUITS ASSOCIÉ(S)

Le puits A261 est associé au territoire de ce comité. Questerre détient la totalité des droits sur ses puits rattachés aux licences d'exploration couvertes par le comité et en assure l'entretien.

EXPLOITANT

Questerre est l'exploitant désigné pour les licences.

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE



- Les inspections et la surveillance courantes se poursuivent pour le puits A261.
- L’entretien de la végétation et des sites est effectué au besoin. Le programme habituel de débroussaillage n’utilise pas d’herbicides.
- Les documents d’inspection annuelle continuent d’être transmis dans le cadre des travaux du comité et dans la section privée de son site Web.
- Les activités gouvernementales de suivi hydrogéologique sur les sites de Questerre, s’il y a lieu, sont coordonnées avec Questerre et ses entrepreneurs.
- Les questions relatives à l’intégrité du puits, au méthane et au débit de la conduite de ventilation sont abordées dans l’annexe de la fiche technique et dans le cadre de tout suivi spécifique au site qui s’avérerait nécessaire.

MESURES DE SÉCURITÉ



- Du personnel qualifié inspecte régulièrement le site et le puits.
- Les têtes de puits sont sécurisées et l’accès est contrôlé par des clôtures, des barrières et des vannes verrouillées, selon les cas.
- Questerre maintient les garanties financières et les preuves de solvabilité exigées par le MEIE pour ses obligations relatives aux puits.
- Tout incident ou toute anomalie fait l’objet d’un signalement rapide et d’un suivi auprès de l’organisme de réglementation.
- Les puits existants demeurent assujettis au régime approuvé de suspension ou de fermeture temporaire, sauf si le MEIE autorise des travaux distincts.

PROCÉDURES AU QUÉBEC — Pendant toute la durée de la procédure judiciaire en cours, nous tiendrons le comité au courant dès que nous y serons dûment autorisés.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

PROCESSUS ANNUEL

Le comité de suivi a été créé en 2019.

Des rencontres annuelles, des comptes rendus et des rapports d'activités ont été réalisés chaque année.

La documentation de 2026 poursuit cette démarche avec des renseignements techniques mis à jour, de l'information actuelle sur les puits et les sites, ainsi que les fiches Questerre jointes.

INFORMATION PUBLIQUE

Les documents publics du comité et les autres documents d'intérêt public continuent d'être publiés sur le site Web consacré au comité de suivi.

comite-suivi-questerre.ca

INFORMATION POUR LES MEMBRES

La section privée du comité demeure utilisée pour les documents destinés aux membres, notamment les rapports d'inspection annuelle.

Les questions et les suivis soulevés lors des rencontres seront consignés au compte rendu.

PROCHAINES ÉTAPES ET QUESTIONS

- Poursuivre la surveillance courante du puits A261 et des sites.
- Poursuivre les rapports annuels du comité et la transmission des renseignements d'inspection dans le cadre du processus du comité.
- Utiliser les fiches jointes pour répondre aux questions récurrentes sur l'eau, les aquifères, le méthane, l'intégrité des puits, les pratiques modernes de complétion, la circulation, le bruit et la sismicité.
- Tenir le comité informé des développements publics importants qui concernent les activités de Questerre au Québec.

Pour toute question sur le comité de suivi ou le contenu de cette présentation, veuillez communiquer avec :

Pilote groupe-conseil

Courriel : info@piloteconseil.com

Questions • commentaires • préoccupations • demandes de suivi

ANNEXE — FICHES D’INFORMATION

Renseignements techniques généraux sur les questions récurrentes de la communauté

Ces fiches d’information ne font état d’aucun nouveau programme de forage ou de mise en production dans la zone relevant du comité de Nicolet-Yamaska.

FICHES D'INFORMATION A — Camionnage, bruit, et sécurité des travailleurs et des sites

Circulation & routes

- Choisir des trajets qui réduisent les perturbations lorsque possible.
- Coordonner l'utilisation des routes avec les municipalités, au besoin.
- Respectez les limites de vitesse et les règles établies par les entrepreneurs afin de contribuer à la sécurité publique.
- Réparer les dommages routiers liés au projet lorsque les ententes ou les permis l'exigent.

Bruit & choix des sites

- Le choix des sites et la disposition de l'équipement peuvent réduire les impacts sur les résidents voisins.
- La planification des travaux peut réduire les nuisances durant les périodes sensibles.
- L'électrification et des équipements plus silencieux peuvent réduire le bruit lié au diesel lorsque possible.

Sécurité des travailleurs

- Réunions quotidiennes de sécurité et examen des risques propres au site.
- Accès contrôlé au site, registre et séance d'orientation pour les visiteurs.
- Équipements de protection individuelle et systèmes de sécurité redondants.
- Planification des mesures d'urgence adaptée aux travaux.

FICHES D'INFORMATION B Sismicité et surveillance microsismique

Quels sont les éléments surveillés

- La surveillance microsismique peut détecter de très petits événements souterrains associés aux changements dans la roche.
- Elle permet de situer l'activité souterraine par rapport à la formation ciblée.

Pourquoi est-ce important

- La sismicité induite est un enjeu reconnu pour plusieurs activités souterraines, dont l'injection de fluides et l'exploitation des ressources.
- Les données peuvent éclairer les décisions d'exploitation et aider à repérer des comportements inhabituels.

Comment le communiquer

- Utiliser les données mesurées plutôt que des analogies non vérifiées.
- Définir les seuils de surveillance et les mesures d'intervention selon le programme technique et réglementaire en vigueur.
- Signaler les événements importants selon les exigences de l'organisme de réglementation.